



N° 297-2023 VSR

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Le Maire de La Ville de LONGWY :**

**VU** les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion de travaux d'extension de réseau BTS pour l'alimentation d'une construction, 15 rue de Chanzy à Longwy, effectués par l'entreprise CITEOS, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant la circulation et le stationnement dans la commune.

### A R R E T E

**ARTICLE 1 :** du mardi 14 Novembre 2023 au vendredi 12 Janvier 2024, l'entreprise CITEOS est autorisée à effectuer les travaux demandés du 15 rue de Chanzy au RAS BT (situé à l'entrée de l'impasse de la rue de Chanzy) ce qui impliquera de couper la chaussée du croisement de la rue de Chanzy et de la rue Bellevue. Les travaux se feront sur le trottoir avec empiètement sur la chaussée. La circulation se fera sur chaussée rétrécie dans cette zone et le stationnement y sera interdit.

**ARTICLE 2 :** La signalisation nécessaire sera à la charge de l'entreprise CITEOS.

**ARTICLE 3 :** les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.2

**ARTICLE 5 :** conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 3place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 07 NOVEMBRE 2023



POUR LE MAIRE,  
ADJOINTE AUX TRAVAUX,

  
Sylvie BALON